



ADDENDA À LA SOUMISSION

Services professionnels en évaluation des impacts sur l'environnement et services écologiques

ES022

Le 14 mars 2023

ADDENDA no. 2

Ce qui suit doit être interprété comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

- **Au point 6.2.2.4 - Exigence cotée no 4 - Expertise et expérience du personnel, Sous-section 'Structure de la réponse':**
SUPPRIMER le point: Les CV des suppléants doivent être clairement identifiés comme tels et doivent indiquer la personne pour laquelle ils agissent en tant que suppléants.
- **Au point 6.2.2.4 - Exigence cotée no 4 - Expertise et expérience du personnel, Sous-section 'Critères d'évaluation de l'exigence cotée no 4':**
SUPPRIMER l'exigence cotée 4B. Le total des points évalués pour toutes les exigences cotées est de 92.
- **Au point 6.2.3 - Évaluation et notation:**
SUPPRIMER l'exigence cotée 4B. Le total des points évalués pour toutes les exigences cotées est de 92.
- **Au point 6.2.3 - Exigence cotée no 4 – Évaluation et notation, l'exigence cotée 4E (Expertise et expérience du personnel):**
SUPPRIMER COMPLÈTEMENT. Remplacer par :
 - 0%: N'a pas soumis d'informations susceptibles d'être évaluées.
 - 25%: Le personnel proposé a participé de façon négligeable aux projets mentionnés dans son expérience professionnelle.
 - 50%: Le personnel proposé a participé un peu aux projets mentionnés dans son expérience professionnelle.
 - 75%: Le personnel proposé a participé activement aux projets mentionnés dans son expérience professionnelle.
 - 100%: Le personnel proposé a été pleinement impliqué aux projets mentionnés dans son expérience professionnelle.

Les questions et réponses suivantes doivent être interprétés comme faisant partie intégrante de la proposition/appeal d'offres et des documents relatifs au contrat :

- **Question 3:** Pour l'exigence cotée 4 - Expertise et expérience du personnel, la CCN a demandé les "curriculum vitae (CV) de quatre (4) membres du personnel interne qui assureront la majorité des services pour les commandes subséquentes à la présente COC (voir 4C, 4D et 4E pour des renseignements supplémentaires)". Dans la section " Structure de la réponse ", il est indiqué que " Les CV des suppléants doivent être clairement identifiés comme tels et doivent indiquer la personne pour

laquelle ils agissent en tant que suppléants." La CCN s'attend-elle à recevoir également les CV des suppléants?

Réponse 3: La CCN n'exige pas de CV pour le personnel suppléant. Toutefois, si, pendant la durée de la COC, des changements interviennent au niveau des quatre (4) membres du personnel interne qui assureront la majorité des services pour les commandes subséquentes à la présente COC, les CV des nouveaux membres du personnel seront soumis à l'approbation de la CNN.

- **Question 4:** Il est indiqué que les CV du personnel suppléants doivent être clairement identifiés comme tels et doivent indiquer la personne pour laquelle ils agissent en tant que suppléants - des points sont-ils attribués à ces CV? Dans les critères d'évaluation, seuls les quatre (4) CV du personnel interne sont évalués. Une ressource peut-elle être utilisée dans un rôle de base et servir de suppléant pour un autre rôle?

Réponse 4: La CCN n'exige pas de CV pour le personnel suppléant. Aucun point ne sera attribué pour ces CV. Une ressource jouant un rôle de base peut servir de suppléant pour un autre rôle.

- **Question 5:** À la section 6.2.2.3 - Exigence cotée 3 - Exemples de projets, dans les cas où des exemples de projets spécifiques ne reflètent pas les exigences exactes décrites à la section 4, peut-on utiliser des exemples similaires d'évaluations environnementales provinciales et/ou municipales?

Réponse 5: Jusqu'à deux (2) des trois (3) projets soumis peuvent provenir d'un exemple provincial ou municipal ayant un objectif similaire (identifier les effets et fournir des mesures d'atténuation; ou une caractérisation écologique) si tous les services requis (énumérés à la section 6.2.2.3, sous-titre "Les exemples de projets doivent inclure:") sont satisfaits dans l'autre ou les autres exemples de projets soumis.

- **Question 6:** Dans la section 6.2.2.3 - Exigence cotée 3 - Exemples de projets, si un exemple de projet fourni couvre plusieurs services tels que décrits dans la section 4, cela satisfait-il le deuxième point de la section 6.2.2.3, où les exemples de projets doivent inclure les cinq (5) différents types indiqués? Par exemple, si un projet décrit les spécificités de trois (3) des cinq (5) sous-bulletins énumérés, devons-nous toujours fournir cinq (5) exemples de projets, ou seulement trois (3) parce qu'un exemple couvre trois (3) des sous-bulletins. Nous comprenons que seuls trois (3) projets seront examinés, mais nous ne savons pas si cinq (5) exemples de projets distincts doivent être fournis malgré tout.

Réponse 6: Conformément à la section 6.2.2.3, le promoteur doit fournir trois (3) exemples de projets. Les trois (3) exemples de projets combinés doivent inclure les cinq (5) services énumérés à la sous-rubrique " Le Soumissionnaire doit fournir ce qui suit:"

- **Question 7:** La section 6.2.2.3 note : "Au moins un (1) exemple de projet où le promoteur a préparé un plan de compensation pour les impacts sur l'habitat sur des terres fédérales." Veuillez confirmer si cela se réfère spécifiquement aux plans de compensation réalisés dans le cadre d'une autorisation au titre de la loi sur les pêches, ou si d'autres plans de compensation seront pris en compte (par exemple, compensation pour les zones humides, compensation pour l'habitat du poisson non liée à une autorisation au titre de la loi sur les pêches, etc.)

Réponse 7: Il n'est pas nécessaire que la compensation soit réalisée dans le cadre d'une autorisation au titre de la loi sur la pêche. D'autres plans de compensation seront pris en considération.

- **Question 8:** En ce qui concerne les exemples de projets, les projets consistant en plusieurs bon de commande pour le même client/le même site, au cours d'une période consécutive, seront-ils considérés comme un seul projet aux fins de la présente DOAC? (Par exemple, si une caractérisation écologique a été réalisée pour le site A - projet A dans le cadre d'un bon de commande et qu'une évaluation des effets environnementaux (EEE) a été réalisée pour le site A - projet A dans le cadre d'un bon de commande

distinct, seraient-ils considérés comme un seul et même projet s'ils sont soumis à titre d'exemple de projet?)

Réponse 8: Oui, cela serait considéré comme le même projet, car un document alimente directement un autre document aux fins d'un événement de construction.

- **Question 9:** Veuillez confirmer le nombre de CV attendus dans le cadre de la soumission de la DOAC et leur poids évalué. Veuillez également confirmer les rôles que chaque CV doit représenter - la demande porte actuellement sur quatre (4) CV (1 senior, 1 intermédiaire, 1 junior, 1 autre), ce qui donnera finalement l'image d'une équipe déséquilibrée car l'un des niveaux professionnels l'emportant sur les autres.

Réponse 9: Le nombre de CV attendus dans le cadre de la soumission de la DOAC est de quatre (4) et leur poids évalué associé se trouve aux pages 40 et 41, sous le sous-titre 'Critères d'évaluation de l'exigence cotée no 4'. SUPPRIMER l'exigence cotée 4B. Le total des points évalués pour toutes les exigences cotées est de 92. A votre discrétion, veuillez sélectionner n'importe quel niveau de catégorie pour le CV "autre" afin de représenter au mieux les capacités de votre entreprise à réaliser les services demandés.

- **Question 10:** En ce qui concerne l'exigence cotée 4, la DOAC demande des "détails sur le membre du personnel, notamment ses années d'expérience dans les services de conseil en environnement et son lieu de travail". La CCN demande-t-elle les historique professionnel (employeurs) ou les années d'expérience et l'emplacement physique de la personne?

Réponse 10: La CCN demande les antécédents professionnels des employés. Veuillez indiquer le lieu d'emploi (employeur), la localisation et le nombre d'années d'emploi.

- **Question 11:** La page 39 du document d'appel d'offres indique que les CV de quatre (4) membres du personnel interne qui effectueront la majorité des services pour les commandes subséquentes doivent être fournis aux fins d'évaluation. Veuillez confirmer que la CCN demande un CV pour chacune des catégories suivantes: Dirigeant(e), Scientifique / Biologiste principal(e), Scientifique / Biologiste intermédiaire et Scientifique / Biologiste / Technicien(ne) / Technologue junior.

Réponse 11: Conformément à la section 6.2.2.4, deuxième puce, les CV soumis doivent inclure des personnes à un niveau proposé de catégorie senior, intermédiaire, junior et autre.

- **Question 12:** Si un CV doit être fourni pour les niveaux définis ci-dessus, comment l'exigence cotée 4B sera-t-elle évaluée pour déterminer dans quelle mesure les CV soumis présentent une équipe de personnes ayant une représentation équilibrée des niveaux junior, intermédiaire et senior?

Réponse 12: SUPPRIMER l'exigence cotée 4B. Le total des points évalués pour toutes les exigences cotées est de 92.

- **Question 13:** Si un seul CV doit être fourni pour les différents niveaux, comment les critères notés pour 4E (100 %) "*Le personnel proposé était le consultant principal pour les projets mentionnés dans son expérience professionnelle*" s'appliqueraient-ils pour les postes de scientifique/biologiste intermédiaire, scientifique/biologiste/technicien(ne)/technologue junior et autres?

Réponse 13: Au point 6.2.3 Évaluation et notation, l'exigence cotée 4E (Expertise et expérience du personnel):

SUPPRIMER COMPLÈTEMENT. Remplacer par :

- 0%: N'a pas soumis d'informations susceptibles d'être évaluées.
- 25%: Le personnel proposé a participé de façon négligeable aux projets mentionnés dans son

-
- expérience professionnelle.
 - 50%: Le personnel proposé a participé un peu aux projets mentionnés dans son expérience professionnelle.
 - 75%: Le personnel proposé a participé activement aux projets mentionnés dans son expérience professionnelle.
 - 100%: Le personnel proposé a été pleinement impliqué aux projets mentionnés dans son expérience professionnelle.
- **Question 14:** La page 31 de l'appel d'offres précise que *"Pour toutes les catégories de personnel, le taux horaire tout compris doit démontrer un niveau de progression salariale reflétant l'ancienneté de la ressource. Par exemple, le taux horaire tout compris du personnel senior doit être égal ou supérieur au taux horaire tout compris du personnel intermédiaire et le taux horaire tout compris du personnel intermédiaire doit être égal ou supérieur au taux horaire tout compris du personnel junior cette catégorie."* Pouvez-vous confirmer que le/la dessinateur(trice)/opérateur(trice) CAO et le/la géomètre/Géomaticien(ne) professionnel(le) n'ont pas besoin de suivre la progression salariale? Par exemple, un/une dessinateur(trice)/opérateur(trice) CAO et un géomètre/Géomaticien(ne) professionnel(le) (minimum 3 ans d'expérience) pourraient avoir plus d'expérience qu'un scientifique/biologiste/technicien(ne)/technologue junior (minimum 1 à 2 ans d'expérience), ce qui pourrait ne pas suivre la progression de l'ancienneté telle qu'elle est indiquée à la page 31.

Réponse 14: La CCN confirme que le/la dessinateur(trice)/opérateur(trice) CAO et le/la géomètre/Géomaticien(ne) professionnel(le) peuvent avoir plus d'expérience que le personnel junior et n'ont pas besoin de suivre la progression salariale indiquée à la page 31.

- **Question 15:** La page 37 du document d'appel d'offres indique que les exemples de projets doivent inclure un éventail de projets allant de petits projets à de grands projets. Pouvez-vous confirmer si les petits projets ou grands projets doivent être considérés en fonction de la portée des travaux du soumissionnaire ou de l'ensemble du projet. Par exemple, si le projet du répondant comprenait des éléments de caractérisation écologique tels qu'identifiés dans SCE 1 du chapitre 4 (< 10 000 \$), mais que le projet global pour le client était un projet de construction en plusieurs phases (> 10 000 000 \$), cela serait-il considéré comme un petit projet grand projet?

Réponse 15: Des petits ou grands projets doivent être considérés en fonction de la portée des travaux du soumissionnaire.

Emilie Scheckman
Senior Contract Officer / Agent principal de contrats
Procurement Services / Services de l'approvisionnement
Corporate Services Branch / Direction des services généraux